Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1973)

**Heft:** 249

**Artikel:** Le couteau sur la gorge

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1027964

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le couteau sur la gorge

# public

## J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand No 249 15 novembre 1973 Dixième année Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 33 francs jusqu'à fin 1974: 40 francs Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/226910 CCP 10-15527 Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Imprimerie Raymond Fawer S.A Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy Jean-Daniel Delley René Duboux Claude Raffestin

249

Nouvelle pénible pour les autorités qui luttent ou qui croient lutter contre l'inflation, l'indice des prix s'est encore élevé de 9,5 % par rapport au niveau atteint en septembre 1972, et de 2,1 % depuis le mois de septembre dernier. La montée des prix n'a jamais été aussi forte en période de paix. Y a-t-il encore des mesures à prendre?

En tout premier lieu, il ne faut pas se bercer d'illusions, et constater que l'on est impuissant face à l'inflation importée; les prix des matières premières ne cessent de grimper, le pétrole largement en tête, on le dit même responsable du dernier bond en avant de l'indice. En second lieu, un petit Etat comme le nôtre reste sans influence et ne peut contrôler la politique des prix des grandes sociétés multinationales qui façonnent une bonne partie du marché.

Dans un tel contexte, le train de mesures proposé par le Conseil fédéral et soumis au peuple le 2 décembre prochain ne peut avoir que peu d'impact sur le renchérissement. Qu'importe, dirat-on, les méfaits de l'inflation sont tels qu'il ne faut dénigrer aucun effort, si minces soient ses chances de succès. Or, cette façon de voir ne résiste pas à un examen sérieux des mesures proposées par le Conseil fédéral, et singulièrement de l'arrêté fédéral instituant la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.

Il n'est pas question, en effet, sous couvert de lutte contre le renchérissement, d'accepter un appauvrissement progressif de la part des salariés dans le revenu national; il n'est pas question non plus, sous couvert de lutte contre l'inflation, de faire endosser aux seuls travailleurs les sacrifices douloureux engendrés par toute politique des revenus.

En se prononçant le 2 décembre prochain, pour ou contre l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, les travailleurs suisses décideront de leur sort dans les termes suivants:

— soit ils acceptent la surveillance des salaires et ils consentent alors à ce qu'à brève échéance, les salaires soient non seulement bloqués à leur niveau actuel, mais surtout à ce que diminue progressivement la part qu'ils représentent dans le produit national brut;

— soit ils refusent la surveillance des salaires, et par là se soustraient à la manœuvre astucieuse de spoliation qui se mijote depuis une année dans les marmites patronales.

En fait de mesures d'équité, le Conseil fédéral a tout simplement cédé à l'offensive patronale. Rien n'est moins équitable, en effet, que de bloquer les salaires, alors que le produit national brut continue à croître (4 % en 1973) et augmente ainsi la part des seuls possédants.

Quant à ceux dont le remords est grand devant la nécessité de rejeter aussi bien la surveillance des prix que celle des salaires, il suffit de rappeler que la surveillance des prix, telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à maintenant, n'a même pas réussi à sauver les meubles!

Le couteau sur la gorge, les travailleurs ne peuvent que rejeter l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, qui porte dans son principe, une si grave atteinte à leurs revenus. L'issue de la votation du mois de décembre pèsera lourd dans les budgets familiaux de ces prochaines années.

### DANS CE NUMÉRO

P. 2: Courrier: la télévision locale et l'animation communautaire; p. 3: Travailleurs étrangers en RFA; pp. 4/5: Ne pas confondre aménagement du territoire et planification économique; p. 5: Réévaluation des fonctions: les nuages de fumée de M. Babel; p. 6: Le carnet de Jean-Louis Cornuz — La semaine dans les klosques alémaniques; p. 7: Fribourg: la providence des gros contribuables; p. 8: La grande peur du lobby de l'automobile — La nouvelle inquisition.